

16 AVR. 1999

ORDONNANCE S/REQUETE
Prorogation délai
réunion A.G.
400 TOURS

990091

COPIE

REQUETE
à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes

Le soussigné, Frédéric PINET,

demeurant à Rosans (05150),

Agissant en qualité de Président du Directoire de la Société :

400 TOURS S.A.

Société Anonyme Coopérative à capital variable, dont le siège social est : lieudit « La Belle Etoile » - 44620 LA MONTAGNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro B 394.622.062.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- La Société 400 TOURS S.A. a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 octobre 1998,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 1998 ne pourront être soumis à l'approbation des associés dans le délai de six mois prévu aux articles 56 et 427 de la Loi du 24 juillet 1966 pour les motifs suivants :

En raison de la restructuration de l'entreprise ayant entraîné le départ de l'ensemble du personnel et l'arrêt de nos activités traditionnelles, nous avons rencontré d'importantes difficultés pour l'établissement de notre arrêté comptable.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger au 30 septembre 1999, le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1998.

Fait à La Montagne,
Le 8 avril 1999



ORDONNANCE

Nous, Louis VERCELLETTO, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté du Greffier.

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 157, alinéa 1er de la Loi N° 66.537 du vingt-quatre juillet mil neuf cent soixante six,

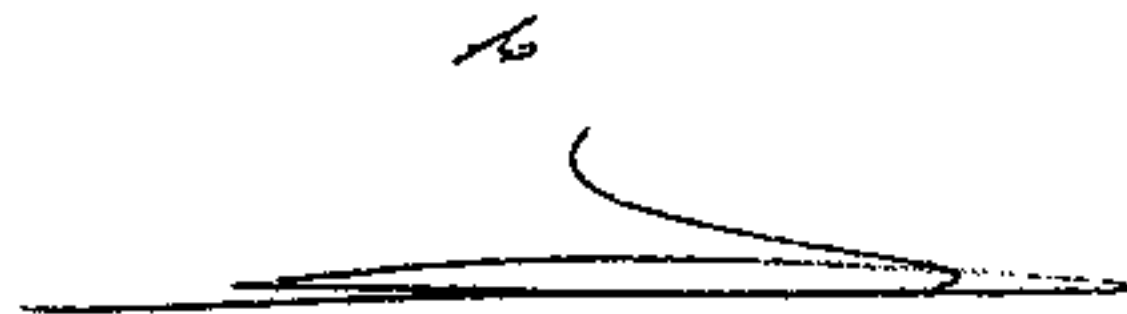
Vu l'article 121 du Décret N° 67.236 du vingt-trois mars mil neuf cent soixante sept, sur les Sociétés Commerciales,

Autorisons la prorogation du délai pour la réunion de l'Assemblée Générale de la Société Anonyme 400 TOURS, lieudit "La Belle Etoile" 44620 LA MONTAGNE, jusqu'au 30.09.99.

Disons que la Société 400 TOURS devra déposer auprès du Greffe de céans les comptes approuvés lors de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard le 30.09.99.

NANTES, le **16 AVR. 1999**

Le Greffier,



Le Président.

